● Année 1958. — N° 3. Le Numéro : 20 francs. Samedi 18 Janvier 1958 ●

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET RÉPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 1.000 fr. ; ÉTRANGER : 1.400 fr.
(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1957-1958 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 21e SEANCE

Séance du Vendredi 17 Janvier 1958.

SOMMAIRE

Présidence de M. Saidou Djermakoye, vice-président.

1. — Procès-verbal (p. 49).

2. — Suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi de finances pour 1958 (2e partie). — Crédits du ministère de la défense nationale (section air et section marine) (p. 49).

M. de Gouyon, président et rapporteur de la commission de la défense de l'Union française saisie pour avis.

Discussion générale: MM. de La Malène, Robert Schmitt, Poher, secrétaire d'Etat à la marine, Guiter, le président et rapporteur de la commission saisie pour avis.

3. — Communication de Mme la présidente du troisième bureau (p. 58).

4. — Règlement de l'ordre du jour: MM. Antonini, président de la commission, le président de la commission saisie pour avis, Oudard, Bour, Guiter, de La Malène (p. 58).

PRESIDENCE DE M. SAIDOU DJERMAKOYE, vice-président.

(La séance est ouverte à dix heures trente.)

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 janvier a été affiché.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1958 (2e PARTIE)

Suite de la discussion d'une demande d'avis.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi de finances pour 1958 (2e partie). — Crédits du ministère de la défense nationale (section air et section marine).

Quelqu'un demande-t-il encore la parole dans la discussion générale sur les crédits de la section « air » ?...

Personne ne demandant plus la parole dans la discussion générale sur les crédits de la section « air », la discussion générale est close.

Nous abordons maintenant les crédits du ministère de la défense nationale, section « marine ».

La parole est à M. de Gouyon, président et rapporteur de la commission de la défense de l'Union française, saisie pour avis.

M. de Gouyon, *président et rapporteur de la commission de la défense de l'Union française, saisie pour avis.* Lors de la discussion qui eut lieu dans cette Assemblée le 28 novembre dernier, notre collègue et ami, M. le président Bour, avait, à la suite d'un rapport de notre collègue, M. Raphaël-Leygues, portant notamment sur le programme des constructions navales, posé la question suivante. Je cite :

« Mais je vous avoue que j'ai eu une petite émotion, en écoutant la lecture du rapport de M. Raphaël-Leygues — j'espère qu'il ne m'en voudra pas — du fait qu'aucune allusion n'y

figure quant à l'évolution du matériel; et je m'attendais à ce qu'un esprit aussi averti que le sien nous donnât quelque appréciation sur ce que pourrait être le matériel nouveau... »

Autrement dit, M. le président Bour posait ainsi la question parfaitement pertinente et valable: « où en est notre marine actuelle ? que sera la marine de demain ? »

Et je m'étais permis de lui répondre, puisque l'objet précis de la discussion portait sur la tranche annuelle de constructions navales, que sa question était parfaitement valable et aurait sa place lors du débat budgétaire. L'heure est donc venue, mes chers collègues, de vous dire très rapidement, et sans vouloir entrer dans des détails techniques, ce qu'est la marine, ce que pourra être la marine de demain. Ce faisant, je ne m'éloignerai pas du rapport de la commission de la défense de l'Union française sur le budget, car les quelques renseignements que j'apporterai entrent directement dans le cadre de la discussion budgétaire.

Je voudrais d'abord vous rappeler le rôle de la marine, les armes de l'adversaire que nous avons à combattre, les moyens dont nous disposons, ou plus exactement ceux dont nous devrions disposer. J'esquisserai alors ce que pourrait être la marine de demain, et cela m'amènera en conclusion, à vous dire ce qu'est le budget actuellement en discussion et ses carences.

Quel est le rôle et quelles sont les tâches de la marine actuelle ? Il y en a que l'on connaît, d'autres que l'on oublie. Pour préciser ce point, il faut remonter en 1952 aux accords de Lisbonne où, pour la première fois, notre marine s'est vu préciser le rôle international qu'elle devait jouer. Tout d'abord dans le cadre de l'O. T. A. N. et en second lieu dans le cadre de l'Union française.

Je sais que notre collègue M. Schmitt, tout à l'heure, insistera sur le rôle de la marine dans l'Union française. En ce qui me concerne donc, et de manière à abréger mon exposé — et je reste toujours dans le cadre budgétaire — je préciserai le rôle de notre marine dans le cadre de l'O. T. A. N. dont on ne se rend pas exactement compte.

Vous savez que nous sommes chargés, d'après nos accords internationaux, d'assurer d'une part les liaisons Nord-Sud en Méditerranée occidentale et, d'autre part, la sécurité de la route Dakar-golfe de Gascogne. Tel est le rôle précis qui nous est dévolu. Je souligne ce point en vous citant quelques chiffres encore mal connus qui permettent d'apprécier l'importance de ce que l'on appelle les « shipping ». Chaque jour croisent, sur les mers du globe, 300 ou 400 bâtiments français, ce qui représente, valeur du bateau comprise, entre 5.000 et 7.000 milliards. La France ne représente que 4 p. 100 du tonnage mondial, étant la huitième puissance; il y a actuellement environ 110 millions de tonnes de marchandises en mer et l'O. T. A. N. à lui seul en représente 80 p. 100.

Découlant de cela, comment chiffrer ce que l'on appelle le « tramping » ? Je ne veux pas improviser et citer un total peut-être inexistant, mais il représente des tonnages et des valeurs ahurissants. Aucun pays du monde, sauf peut-être, et pendant quelque temps seulement, la Russie, même les Etats-Unis, n'est capable de vivre plus de quelques jours — je dis bien « quelques jours » — si les flottes de commerce sont arrêtées.

Il y a actuellement 110 millions de tonnes de jauge internationale sur le marché et — je le répète — 80 millions de tonnes sont des tonnages O. T. A. N.

Vous voyez ainsi le rôle important de la marine: assurer, coûte que coûte, le passage de ces bateaux de commerce, car ni l'Angleterre, ni la France, ni même les Etats-Unis ne sont capables de vivre en circuit fermé. Mais — me direz-vous — en cas de conflit, toutes ces défenses des flottes marchandes seront mises en pool ? Oui ! c'est exact ! Mais dans un semblable mariage chacun trouve ce qu'il y a apporté...

M. Jean Guiter. Très bien !

M. le président et rapporteur de la commission saisie pour avis. L'altruisme n'est pas une qualité internationale en cas de conflit... Il est certain que les Américains et les Anglais, qui nous aideraient, commenceraient par assurer leur propre ravitaillement.

Le grand rôle de la marine, valable également pour l'Union française, est, je le répète, d'assurer les liaisons des bâtiments de commerce.

Le second rôle — et je n'insisterai pas car M. Schmitt va, tout à l'heure, évoquer ce problème — est celui de la marine dans l'Union française.

J'aborde le second point de mon exposé: Contre quoi avons-nous à lutter ? Les deux grands ennemis sont le sous-marin et l'avion. Toute mise en valeur d'une défense suppose une hypothèse préalable. Quelle est l'hypothèse la plus probable ? C'est un conflit mondial entre les grandes puissances: Amérique, U. R. S. S.

De quoi disposent nos ennemis ? L'U. R. S. S. dispose — et ces chiffres ne sont pas secrets — d'environ 500 sous-marins opérationnels. Je vous demande de réfléchir sur ce chiffre. Durant la dernière guerre mondiale, l'Allemagne, qui a failli mettre en échec les alliés, a démarré avec 60 sous-marins; et nous en avons 500 en face de nous.

Où sont-ils ? En Baltique, en Mer Blanche, dans le Pacifique et peut-être aussi en Adriatique; ils se promènent, ils s'entraînent, on les détecte un peu partout. Je n'insiste pas.

Les Russes ont parfaitement compris le point faible de notre alliance O. T. A. N.: l'épine dorsale qu'est la marine marchande, il faut la détruire. Ses sous-marins — autant que l'on puisse le savoir — ne sont pas atomiques, quoique la Russie en fabrique probablement. Ils sont faits pour détruire les forces de commerce.

Que devons-nous faire ? Lutter contre le sous-marin et l'aviation; c'est là qu'une nouveauté apparaît. Dans l'état présent des techniques, l'élément air est perméable aux ondes; l'élément eau l'est peu. Je m'explique. Par les radars, les infra-rouges, on peut détecter un ennemi loin et d'une manière certaine dans l'élément air. Dans l'élément eau, les ondes se propagent mal. Autrement dit, dans l'élément air, vous pouvez détecter à plusieurs centaines de kilomètres; dans l'élément eau, la détection, dans de bonnes conditions, est de l'ordre de quelques milliers de mètres, tout au plus. Je parle en l'état présent des techniques et je ne crois pas que, dans aucun pays au monde, on ait réussi à détecter mieux le sous-marin, de sorte que l'eau devient le moyen de transport discret, idéal. Voilà les données du problème.

Que nous faut-il pour faire face ? Des chasseurs de sous-marins, une détection sous-marine, des moyens de défense contre l'avion.

Quels sont les bateaux les mieux équipés, les meilleurs pour la lutte sous-marine ? Le bateau polyvalent et le meilleur est, sans aucune comparaison possible, le porte-avions. Pourquoi ? Parce que ce bateau est susceptible d'engager la lutte anti-sous-marine, d'être une force de frappe, et enfin, d'être une base de lancement d'engins. Un porte-avions chargé de protéger le « tramping » des cargos a des avions anti-sous-marins à bord; ces avions prennent l'air, et grâce aux techniques modernes — encore une fois, je ne veux pas entrer dans les problèmes techniques — grâce à ce qu'on appelle des « sono-buoy », petits engins qu'on mouille dans l'eau, et qui écoutent le sous-marin, arrivent à détecter la position d'un sous-marin; c'est la chasse sous-marine classique.

Le porte-avions a également à bord des avions d'interception pour protéger un convoi contre un bombardement. Il permet, en cas d'intervention localisée, de transporter soit des avions,

soit des troupes, et il peut facilement avoir à bord l'équipement d'une rampe de lancement, c'est-à-dire des engins.

Outre une force anti-sous-marine de protection, il nous faut aussi une force de frappe; il ne suffit pas de se défendre, il faut pouvoir attaquer. Sur ce point je n'insisterai pas, ce serait citer des techniques nouvelles et je ne veux pas faire œuvre d'imagination. Il est cependant probable que, dans les années à venir, l'artillerie disparaîtra, et sera remplacée par l'engin mer-air, mer-mer ou air-mer. Sur ce point malheureusement, et ceci est une parenthèse, nous sommes en retard. Pour l'engin mer-mer, la torpille, nous n'avons rien à apprendre; nous sommes à jour. J'ai schématisé rapidement pour vous faire comprendre ce que doit être la marine.

Je dois maintenant ouvrir une nouvelle parenthèse. Après la guerre, on a voulu faire un statut naval; au vu de notre rôle outre-mer et de l'O. T. A. N. l'état-major s'est penché sur le problème et a déclaré qu'il nous faudrait 540.000 tonnes — tonnage optimum. Puis, les circonstances financières étant devenues pénibles, ce tonnage s'est amenuisé et a été réduit à 360.000 tonnes — tonnage minimum — ce qu'il est actuellement.

Doit-on regretter la perte de ce statut naval ? Personnellement, je ne le crois pas. Pourquoi ? Parce que si le pays avait maintenu l'effort et avait 540.000 tonnes, nous aurions une marine neuve et déjà surclassée. Je crois plus sage, étant donné les progrès rapides de la technique, d'avoir une marine opérationnelle actuellement valable, de prévoir immédiatement les bâtiments de transition, qui seront fatalement des prototypes, et de mettre à l'étude la marine de l'avenir.

Pour l'instant, et dans l'état présent de la technique, que nous faut-il ? des porte-avions, des escorteurs. Encore une fois, je schématise à l'extrême; évidemment il nous faudra en outre des appareils de débarquement, des dragueurs.

Combien faut-il de porte-avions ? au minimum trois. Pourquoi ? Dans le cas d'une opération du type Suez, un porte-avions est envoyé; s'il reçoit une bombe, il faut que les avions puissent se poser quelque part, d'où prévision d'une second porte-avions jouant le rôle d'un aérodrome de secours. Il faut qu'il y en ait un troisième en état de partir si l'un des deux premiers est abîmé. C'est le minimum. En temps de paix, il en faut trois également, un outre-mer, un en réparation, un pour l'entraînement. Cela est si vrai que, lors des opérations d'Indochine, nous avons dû demander aux Américains de nous prêter le *Bois-Belleau* parce qu'il nous manquait un porte-avions. Et je parle de trois bateaux modernes et non pas des vieux porte-avions que nous avons, lesquels ne sont plus utilisables par les avions actuels.

Nous avons le *Clemenceau* que M. le ministre est allé lancer, il y a quelque temps, à Brest; nous avons le *Foch* qui est en construction et il devrait y en avoir, cette année, un troisième, prévu au budget de 1957. Vous savez qu'il n'en reste rien.

Je réponds maintenant ou plutôt j'essaie de répondre à la question de M. Bour. La marine est encore, actuellement, du type conventionnel; elle s'oriente vers une marine de transition. Nous ne pouvons faire de prévisions que pour quatre à cinq ans, nous ne savons pas ce que sera l'avenir.

Nous devons étudier le croiseur porte-engins que les Américains ont déjà et qui a donné des résultats que je peux qualifier de sensationnels; nous devons aussi étudier l'arme terrible de l'avenir: le sous-marin atomique. Pourquoi cette qualification d'arme terrible de l'avenir ? Je suis obligé ici d'entrer dans un détail technique, je serai très bref. Un sous-marin atomique a, en plus de ses qualités de discrétion et d'autonomie, une qualité que les autres n'ont pas: la vitesse. Il marche environ à 25 nœuds, vitesse du *Nautilus*.

Voulez-vous que nous réfléchissions ensemble ? Vous avez un escorteur; dans toutes les marines du monde: étant donné les techniques de l'écoute, un bateau, pour écouter, doit marcher 15 nœuds, au ralenti; le chasseur marche à 15 nœuds, le gibier à 25; inutile de faire de commentaires. C'est pour cela que le sous-marin atomique devient une arme terrible, impossible à atteindre avec les moyens techniques existants. Mais l'intérêt du sous-marin atomique va plus loin. Je vous ai dit tout à l'heure que l'eau devenait le moyen de transport discret et sûr. C'est tellement vrai que les Américains étudient actuellement un pétrolier, bâtiment de transport, sous-marin...

M. Schneider. Les Japonais et les Anglais également.

M. le président et rapporteur de la commission saisie pour avis. C'est, paraît-il, exact.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire très brièvement sur ce qu'est la marine, sur ce qu'elle doit être.

J'en arrive maintenant, en m'excusant d'avoir été si long...

M. Christian de La Malène. Pas du tout!

M. Alfred Bour. Je vous remercie au contraire de vos explications.

M. le président et rapporteur de la commission saisie pour avis. ...au rapport sur notre budget actuel. Vous savez ce qu'il est: un budget de régression. On m'a toujours appris — et l'histoire l'a prouvé — qu'un budget marine équilibré devait comporter 50 p. 100 de crédits d'investissements et 50 p. 100 de crédits de fonctionnement. C'est le prototype du budget équilibré, toujours respecté avant guerre.

Cette année, le total est de 190 milliards et se décompose en 88 milliards pour les investissements et 102 milliards pour les dépenses de fonctionnement. Oh! je sais, monsieur le ministre, que vous n'en êtes pas responsable et je reconnais tous les efforts que vous avez faits pour améliorer une situation que je me permets de dire catastrophique — car le mot a été prononcé. Le résultat est que l'on a rogné tous les chapitres. D'abord celui du personnel. M. le ministre, et je tiens à lui en rendre hommage, a réussi à récupérer 4.000 hommes sur les 8.000 qui devaient être supprimés; mais il y a tout de même une diminution de 4.000 hommes.

L'entretien du matériel ? Les bateaux actuels, de plus en plus fragiles, de plus en plus délicats, doivent être carénés le plus souvent possible; la cadence des carénages est ralentie. Voulez-vous une comparaison ? Vous avez une voiture automobile; vous savez que, tous les 2.000 kilomètres il vous faut faire le graissage, la vidange, etc. Pour des raisons financières, vous ne les faites que tous les 3.000 kilomètres. Quel est le résultat ? Le moteur marchera pendant quelque temps, mais vous aurez une usure prématurée et, à un certain moment, un mauvais fonctionnement du matériel. Or les escorteurs ont des appareils d'écoute pour détecter les sous-marins. Il faut les voir souvent, les mettre en état, sinon les bateaux risquent de devenir « sourds », alors que leur raison d'être est d' « écouter ».

Le chapitre « Investissements », vous le connaissez. Il n'y a rien. Il n'y a pas de tranche navale...

M. Jean Guiter. Contrairement à toutes les promesses.

M. le président et rapporteur de la commission saisie pour avis. ... et il n'a même pas été possible de maintenir la cadence actuelle. On supprime deux escorteurs et l'on étale dans le temps les constructions en cours.

Tout cela est la conséquence de l'impératif financier, je ne le conteste pas. Mais, avec ces économies, vous avez fait, monsieur le ministre, une impasse sur 1959 — c'est le prochain budget qui va s'en trouver d'autant chargé!

Vous avez compris, mes chers collègues, quelle serait la répercussion de ces économies, car cette situation est connue dans les arsenaux — je suis d'un département où il y a un

arsenal —; personne n'ignore l'absence de tranche navale, et l'ouvrier qui, travaillant actuellement, sait que l'an prochain il sera au chômage, ralentit automatiquement son activité et je le comprends; le rendement tombe, les prix augmentent. J'aimerais savoir ce qu'a coûté à la marine l'obligation de verser des dédits — et il en est de même pour le département de l'air!

Toutes ces économies obligées, immédiates, nous allons les retrouver l'année prochaine, il ne faut pas nous faire d'illusion. La solution adoptée n'est donc pas normale, elle n'est pas saine. Je comprends parfaitement, et votre commission de la défense l'a compris, que, dans l'impasse budgétaire actuelle, il était impossible de consacrer des crédits importants à des constructions nouvelles, mais nous ne pouvons admettre qu'on les ait supprimés complètement.

M. Jean Guiter. Très bien!

M. le président et rapporteur de la commission saisie pour avis. C'est une question de principe. Je veux bien qu'en 1958 on ne mette rien en chantier; les arsenaux ont du travail pour cette année et pour une partie de l'année prochaine; mais au moins qu'on maintienne le principe d'une construction navale; sinon nous n'aurons plus de flotte.

On vous a dit hier, en termes émouvants, que nous allions vers une impasse terrible pour l'aviation dans l'outre-mer, que nous allions nous trouver avec rien dans quelques années; il en est de même pour la marine. Il faut à tout prix maintenir le principe d'une construction navale.

Hier, notre collègue M. Castex a proclamé en termes quelquefois pathétiques que chacun ici doit porter ses responsabilités. Votre commission de la défense a mesuré les siennes, elle les prend tout entières, mais elle ne peut pas, après les avoir pesées, donner un avis favorable à un semblable budget. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. de La Malène.

M. Christian de La Malène. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je voudrais faire quelques remarques de portée générale sur l'ensemble des budgets militaires soumis à notre avis.

Le premier caractère qui frappe est la diminution en valeur absolue de l'ensemble des crédits par rapport à l'année précédente, diminution beaucoup plus sensible encore si l'on tient compte de la diminution du pouvoir d'achat de la monnaie d'une année à l'autre puisque, si l'on voulait faire des comparaisons valables, il faudrait multiplier par 1,10 à 1,15 environ les dépenses prévues il y a un an. Il ne faut pas oublier non plus que certaines insuffisances notoires du budget 1957 — on vous l'a dit à propos de la marine et de l'aéronavale, en particulier — n'avaient été tolérées que parce qu'elles avaient été accompagnées de promesses solennelles d'après lesquelles le retard qui en résulterait serait comblé en 1958. Le Parlement avait même voté à ce sujet 60 milliards d'avances que nous ne trouvons pas.

En fait — comme vous l'ont dit nos rapporteurs — c'est l'inverse qui s'est produit. Non seulement le retard n'est pas comblé, mais aucune réalisation dans ces secteurs n'est prévue pour 1958. Ces deux facteurs: dévaluation et retard dû à l'insuffisance du budget de 1957 s'ajoutent donc à la considérable diminution en valeur absolue que nous enregistrons.

Celle-ci, d'ailleurs, se traduit concrètement par une réduction considérable des effectifs, qui atteindra près de 150.000 hommes. Cette décision, prise au cours de l'été dernier pour des raisons purement économiques et budgétaires, me paraît lourde de conséquences. Au moment où nous commençons à recueillir en Algérie le fruit de longs efforts, il serait inadmissible qu'une réduction d'effectifs, quelle que soit son importance, puisse compromettre ou même seulement stabiliser le mouvement qui se dessine.

D'autre part, au moment où les premiers résultats de la mise en valeur du Sahara se matérialisent de façon spectaculaire, il est de toute évidence nécessaire de maintenir nos effectifs à leur niveau actuel car il faut pouvoir démontrer que tout l'effort des rebelles est incapable, aujourd'hui comme demain, d'y faire obstacle.

Ce maintien des effectifs est également nécessaire au moment où l'on annonce une réduction de l'importance des troupes stationnées en Tunisie et probablement au Maroc.

Avec quelle amertume ne peut-on s'empêcher de songer, à ce propos, aux solennelles déclarations faites hier à peine d'après lesquelles, quel que puisse être l'avenir, l'unité du commandement serait assurée de Gabès à Agadir! Peut-être est-il exact qu'étant donné la situation qui règne dans les deux anciens protectorats les troupes qui y stationnent voient leur activité, leur efficacité très réduites. On ne peut s'empêcher cependant d'observer une corrélation inquiétante entre, d'une part, les impératifs budgétaires et les réclamations du Gouvernement tunisien et, d'autre part, la constatation de cette inefficacité. Les troupes françaises sont en Tunisie en vertu d'accords librement acceptés par le Gouvernement tunisien. Il est possible que leur statut et leur importance soient à modifier, mais il est inconcevable, l'attitude du Gouvernement tunisien étant ce qu'elle est à l'égard de la rébellion, concrétisée récemment par l'incident qui a coûté la vie à 14 de nos soldats, que la cessation de toute aide à la rébellion ne constitue pas le préalable fondamental et dirimant de toute modification de l'importance des troupes françaises stationnées en Tunisie... (*Très bien! très bien! au centre.*). Sinon il ne faut pas oublier que ces troupes retirées devraient être envoyées sur la frontière algéro-tunisienne pour lutter précisément contre des hommes venant de Tunisie.

Il ne faut pas perdre de vue non plus que ce retrait progressif a pour résultat, qu'on le veuille ou non, de nous conduire peu à peu, semble-t-il, à une situation toute différente de celle établie entre la France et la Tunisie au lendemain des accords de 1956.

Mais, pour en revenir au problème des effectifs, il est bien certain que ce ne sont pas les quelque onze mille hommes de Tunisie et les quelques milliers d'hommes que l'on pourra retirer du Maroc qui permettront de combler la réduction de 150.000 hommes prévue. Où donc, alors, portera-t-elle ? Tel est mon second motif d'inquiétude.

On m'objectera, certes, qu'il s'agit d'un mouvement général des armées modernes. Je le veux bien. Mais nous savons tous que, si l'équipement atomique des grandes puissances — mouvement irréversible — donne la certitude qu'un conflit entre elles serait à forme nucléaire, sinon à l'échelon stratégique du moins à l'échelon tactique, le développement même de cette évolution oblige à envisager beaucoup d'autres formes de conflits: conflits en général limités géographiquement, matériellement, etc. La France a de ces conflits une expérience déjà grande. Il est permis de penser qu'au moins dans un premier temps ils pourraient constituer la forme la plus probable de conflits éventuels et l'ensemble français est précisément l'un de ceux qui pourraient devenir, par excellence, le théâtre d'opérations de ce genre.

Ceci nous oblige, dans le domaine des effectifs, à une politique sans nul doute différente de celle des deux super-Etats. Ce n'est pas avec des engins que l'on peut faire face à de telles menaces.

Sans doute, et nous nous en félicitons, les effectifs outre-mer, en exécution du plan dit « de Larminat » et de son prolongement, sont en augmentation; mais l'évolution du monde, les menaces et les pressions qui s'effectuent et pèsent sur l'ensemble français, font que la présence militaire constante, nom-

breuse, dans l'ensemble de l'Union, constitue aujourd'hui, avec le conflit algérien évidemment, l'impératif majeur de notre effort militaire.

Il faut être présent là où s'est déplacé l'effort de l'adversaire et chacun sait comment et où, depuis quelques années, cet effort s'effectue, bien que ce soit le plus souvent par personnes interposées. Là, il est impossible d'échapper à l'impératif des effectifs. « Peut-être », me dira-t-on alors, « mais c'est en Europe que vont porter les réductions, c'est en Europe que va s'opérer la reconversion ». Il ne semble malheureusement pas qu'on en trouve, dans ces budgets, beaucoup de traces. Ce que nous constatons d'abord, et je vous renvoie aux énumérations du rapporteur, c'est une réduction brutale, dans les domaines Air et Marine, de la production de matériel moderne; c'est là que s'opèrent les abattements.

Ce que l'on peut appeler les « frais généraux » demeure sans grand changement, mais, comme toujours, c'est la partie efficace, la puissance de frappe qui est touchée, et dans des proportions infiniment plus considérables que la réduction globale ne pouvait le faire croire à première vue.

Notre rapporteur du budget de l'Air a excellemment mis en parallèle l'importance des sommes consacrées à ce budget et la puissance de frappe d'aujourd'hui ou de demain.

Je vais revenir, dans un instant, au raisonnement d'après lequel il vaut mieux, à un moment donné, faire une sorte d'impasse, pour être, quelques mois ou même quelques années après, à jour, plutôt que de s'essouffler perpétuellement sans résultat, par suite d'une situation financière difficile.

Mais ce raisonnement ne peut évidemment être tenu pour le matériel simple et bon marché destiné à servir outre-mer et à faire face éventuellement aux conflits que j'évoquais tout à l'heure. Il ne peut s'agir là d'une réorientation, d'une sorte de virage, et pourtant, dans ce secteur aussi, les mêmes réductions brutales sont prévues.

Quant à l'ère de ces engins appelés à remplacer les matériels dont on arrête la construction, je n'ai pas l'impression que la place qui leur est faite dans ces budgets soit si importante. Je ne donnerai pas ici les chiffres qui nous ont été fournis, ni la courbe de progression, d'une année à l'autre, de ces chiffres qui évoquent à la fois recherches et réalisations, mais quand on la connaît, elle ne donne vraiment pas l'impression que ces budgets, celui de l'armée de l'air en particulier, sont vraiment l'expression d'une réorientation délibérée.

J'ai d'ailleurs pu constater moi-même dans le domaine des recherches un manque de coordination et de compréhension, fâcheux quant aux résultats, entre l'employeur et ceux chargés de satisfaire ses demandes, faute sans doute d'une définition assez claire et précise des missions.

Je voudrais que se portât maintenant quelques instants votre attention sur le problème mis au centre de tous les problèmes de défense, celui de la construction d'un arsenal d'armes nucléaires. Si l'on s'oriente vers les engins — et comment faire autrement ? — il faut de toute évidence les équiper de têtes nucléaires S'en tenir aux explosifs classiques serait se mettre volontairement dans un état d'infériorité sans remède. M. Bourgès-Maunoury, alors ministre de la défense, il y a plus d'un an et demi, déclarait : « Le choix n'est pas entre une armée équipée d'armes classiques et une armée équipée d'armes nucléaires; il est entre une armée équipée d'armes nucléaires ou pas d'armée du tout ». Depuis cette date, la technique a encore accentué cette irréversible évolution, mais l'armée française, les chercheurs et ceux qui s'intéressent à la défense nationale attendent toujours une prise de position gouvernementale précise. Nous avons connu au cours de cette année, en particulier au sous-comité du désarmement de Londres, des tentatives plus ou moins discrètes du club des possédants pour nous empêcher d'accéder à la puissance atomique; tous les moyens ont été et sont employés, depuis les amicales pressions ou dissuasions, les mouvements d'opinion ou les manifestes plus ou moins dirigés, jusqu'à la générosité intéressée. L'arme atomique est aujourd'hui à la base de toute défense, mais elle est aussi diplomatique; elle nous est indispensable à la fois pour la sauvegarde de nos intérêts dans le monde, surtout en Afrique, et pour que nous tentions notre place réelle au « standing group » comme dans la définition de la stratégie commune.

On répond à voix basse que le choix est fait, que l'arsenal est en voie de réalisation. Plus efficace, plus rassurante serait une déclaration officielle! Combien de manœuvres antifrançaises nous seraient alors épargnées, quelle force y puiseraient nos diplomates, quel réconfort y trouveraient l'armée et la nation! Qui ne peut préférer de beaucoup que la France se crée son propre arsenal atomique plutôt que d'accepter l'installation sur son sol d'engins atomiques étrangers sur lesquels je veux croire — sans en être bien sûr — qu'elle disposera d'un certain contrôle...

MM. Georges Oudard et Jean Guiter. Très bien!

M. Christian de La Malène. De pair avec cela, nous attendons la mise en chantier de l'usine de séparation des isotopes; 25 milliards de francs avaient été prévus; une décision devait être prise avant le début de cette année, avant l'entrée en vigueur de l'Euratom. Cette décision fondamentale pour notre défense n'est pas encore intervenue. Sans doute les récentes offres américaines concernant la propulsion atomique des sous-marins vont nous aider à réaliser nos projets dans ce domaine, mais cette aide ne doit pas avoir pour conséquence de nous détourner du nécessaire effort national.

Enfin, coiffant le tout, il est un dernier point à mentionner: l'organisation même de la défense. La variété des missions françaises, l'appartenance à une coalition, rendent celles-ci plus difficiles qu'autrefois. Certes, d'incontestables progrès sont intervenus dans le sens de l'unité du commandement, mais les structures archaïques ou provisoires qui sont encore les nôtres sont paralysantes. Il faut tendre vers des schémas simples; au sommet, un chef unique coiffant trois divisions: doctrine, forces armées, organisation de la nation en temps de guerre; à côté et en subordination, trois directions d'armes chargées de la gestion de la mise en condition des forces; enfin, et toujours en subordination, les théâtres d'opérations avec chacun un commandant en chef interarmes. Nous sommes loin, hélas! d'une telle simplicité et de l'efficacité qu'elle entraînerait. Depuis douze ans, la défense attend un plan de structure.

Nos lois organiques datent d'avant 1939, quand ce n'est pas d'avant 1914...

M. Georges Oudard. Hélas!

M. Christian de La Malène. Certes, vous me direz que ce n'est ni l'heure ni le lieu de soulever une telle question.

M. Georges Oudard. Pourquoi pas ?...

M. Christian de La Malène. Mais comment ne pas le faire quand on nous demande notre avis sur un ensemble de crédits militaires et que cet avis, émis par notre commission spécialisée, est défavorable sur deux de ces budgets ? Plus que jamais la défense nationale est une, et il est impossible d'apprécier séparément la dotation de tel ou tel chapitre sans se référer à l'ensemble. On nous présente des effectifs en diminution, un arrêt brutal de la construction en cours, laissant se créer un hiatus dans le matériel, une réduction de tous les chapitres particuliers mer, air et marine, risquant de compromettre gravement notre stock en combustibles et munitions, un programme imprécis, insuffisant, enfin un budget portant sur neuf mois seulement. Si, d'une part, ces abattements épargnaient les crédits d'outre-mer et les matériels

destinés aux missions particulières de défense de ces territoires, si d'autre part la volonté d'aboutir à l'impasse dont j'ai parlé tout à l'heure apparaissait clairement, notamment en matière atomique, peut-être nos inquiétudes seraient-elles moins grandes. Mais, dans le budget qui nous est soumis, rien de tel n'apparait pour le moment. Sans doute, on parle de loi-programme. Nous en avons déjà une fâcheuse expérience. D'aucuns nous diront que cette réorganisation jusqu'ici défaillante est sur le point d'aboutir et que le prochain budget concrétisera enfin ces espoirs. Sans mettre en doute la bonne volonté ou la bonne foi de personne, force nous est bien de reconnaître que ce langage a été tenu presque mot pour mot chaque année, depuis douze ans, et presque chaque fois par un ministre différent. Les plans ont succédé aux plans — nous en avons connu deux cette année. Que donnèrent-ils ? Quelles en furent les conséquences ? La défense nationale, premier devoir de l'Etat, est un domaine particulièrement difficile: il s'agit de travailler sur un avenir hypothétique et la réalité ne peut pas intervenir comme correctif permanent. C'est un domaine où la continuité et la souplesse sont indispensables. Il semble bien plutôt que, jusqu'ici, y ait surtout régné ce que j'appellerai l'agitation sur fond d'immobilisme, ce qui est bien différent. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Robert Schmitt.

M. Robert Schmitt. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, notre collègue M. le président de Gouyon a, avec beaucoup d'insistance et de talent, attiré votre attention sur un élément éminemment difficile à suivre, puisqu'il s'agit d'un élément chiffré concernant les tonnages des flottes de commerce.

Je ne voudrais pas, à mon tour, en examinant la question des distances, vous apporter trop de chiffres difficiles à suivre. Ce qui nous importe ici, ce sont les relations entre le budget de la marine et l'utilisation dans l'Union française.

Pour nous qui ne pouvons séparer Union française et marine, nous pensons que ces distances ne peuvent plus être couvertes suffisamment vite par les éléments mobiles de la marine afin de faire face à toutes difficultés. Cela exige la présence, aux différents points du globe, d'éléments fixes et en particulier des avisos de l'Union française dont le programme établi vient d'être, à l'occasion du budget qui nous est soumis, retardé pour une moyenne d'environ huit mois.

A quels usages ces avisos sont-ils affectés ? Nous le savons tous, et je n'en rappellerai que très rapidement les principaux.

Sur le plan des dépenses locales: transport et déplacement de troupes et de matériels lourds; défense contre les coups de main éventuels et toujours possibles; bases d'artillerie; D. C. A. Ce sont les éléments militaires les plus importants à demander à ces navires.

Je ne voudrais pas faire des parallèles qui pourraient sembler de mauvais goût, mais dans l'état actuel du conflit d'Algérie, quelle a été la principale difficulté à laquelle s'est heurté le commandement ? C'est le ravitaillement en armes des rebelles. La marine a de tout temps réalisé une garde sur les côtes; elle a, par un certain nombre d'opérations relativement spectaculaires, il faut le reconnaître, montré son efficacité, plus apparente que réelle. Je ne veux pas dire par là qu'il n'y a pas une efficacité réelle, bien au contraire: l'efficacité réelle est de décourager les tentatives de transport...

M. Jean Guiter. Très bien!

M. Robert Schmitt. L'arrêt d'un bateau chargé d'armes n'est que l'exemple donné d'une efficacité réelle; l'efficacité, c'est qu'il ne passe pas ou qu'il passe très peu de bâtiments chargés d'armes et si, malgré cet effort, le ravitaillement s'est produit dans des conditions extrêmement importantes du côté des fellagha, c'est à cause des dispositions toutes particulières des frontières terrestres auxquelles la marine n'avait pas moyen de remédier et auxquelles l'armée de terre a récemment réussi a apporter un remède très efficace dont déjà les effets se font sentir.

Mais dans les territoires de l'outre-mer — et quand je dis territoires de l'outre-mer je ne veux pas parler uniquement des territoires faisant partie de ce que nous appelons officiellement les territoires d'outre-mer, c'est-à-dire à souveraineté directe française, je parle également de ces nouvelles républiques autonomes du Togo et du Cameroun qui peuvent, elles aussi, être l'objet de subventions comme nous en rencontrons dès à présent une partielle au Cameroun — si des événements comme ceux-là se développent, quels seront les moyens de ravitaillement des éléments subversifs ? Etant donné les distances et les positions géographiques, il leur sera peu facile d'obtenir un ravitaillement terrestre; c'est par mer qu'il faut attendre les ravitaillements importants, c'est là où le rôle de la marine et des installations locales de nos forces maritimes sera important, déterminant. Que ce soit en ce qui concerne les territoires dépendant directement de la République française ou des Etats autonomes qui ont pu nous demander notre aide, il est certain que nous aurons besoin d'avoir là le matériel et les personnels nécessaires. Et pourtant l'examen du budget nous amène à cette constatation éminemment déprimante que sur les 40 milliards d'investissements prévus, il n'y a pas de programme naval, il n'y a pas de constructions mises en route pour l'année 1958, ce ne sont que des continuations et cela est très grave sous tous les angles. Notre collègue M. de Gouyon, tout à l'heure, vous a parlé des réactions qui ont pu se produire dans divers arsenaux.

Que dire également des chantiers navals qui sont lourdement et durement frappé par de telles mesures ? Une aide à la construction navale existe. La meilleure aide n'est-elle pas la commande ? N'est-elle pas le moyen donné à l'entrepreneur de vivre normalement et valablement de son entreprise, plutôt que par des subventions de toutes espèces ?

Car — nous le savons et il s'agit cependant de le dire et le répéter — la marine est une arme très particulière, une arme de technique, une arme de matériel, une arme de technique et de matériel à renouvellement relativement lent par opposition à l'aviation dont le renouvellement des types et des techniques est beaucoup plus rapide.

C'est également une arme de techniciens. C'est une arme de techniciens, car le fonctionnement d'un navire de guerre actuel est tellement chargé de complication et est assorti d'un matériel si détaillé, si précis, que les techniciens doivent avoir une très longue et très solide formation.

Le retrait, l'arrêt d'une tranche de construction dans la marine, ce n'est pas — comme disait tout à l'heure notre collègue M. de La Malène — un « hiatus »... Il y a des hiatus dans certains cas... là ce n'est pas un hiatus, c'est une régression; c'est une régression car dans la marine le personnel a besoin d'un entraînement. Les cadres de maistrance sont longs à former et ils sont partie intégrante de la valeur utilisable de notre marine. Nous ne pouvons pas nous permettre un retrait, pendant quelques années, sans constructions neuves, et avec les mises à la ferraille inévitables du vieux matériel. La marine est une arme à longue haleine, qui ne peut accepter d'arrêts ou de césures.

Et la question que je voudrais poser, et qui me vient normalement à la suite de ces quelques réflexions jetées un peu au hasard devant vous, est la suivante: nous savons — et les services des différents ministères, même celui des finances, le savent — que la marine, je le répète, est une arme à longue haleine: si l'on supprime dans le budget 1958 toute possi-

bilité de construction, est-ce par une souci excessif, abusif d'économie à tout prix dans l'immédiat ? Ou bien ne serait-ce pas — et c'est là ma crainte — l'aboutissement d'une politique d'ensemble relative à la marine ? Est-il question d'envisager une nouvelle politique de la marine, c'et-à-dire une politique de suppression de la marine ? Certains peuvent l'envisager. C'est à mon avis une erreur, mais c'est une question d'opinion. Ce qui m'inquiète, c'est de penser que ce problème a peut-être été posé et résolu de la façon que je redoute, car on nous le dit, et nous le voyons de toutes parts, les techniques militaires varient actuellement à un rythme extraordinairement rapide. Nous ne sommes plus au temps même de l'aviation, nous sommes au temps des engins. Tout doit-il être dans la stratégie prévisionnelle, abandonné aux engins ? Doit-on abandonner complètement les autres armes ? Est-ce là le but recherché ?

Cela me semblerait folie car — comme on le disait tout à l'heure — s'il y a des éventualités de guerre totale, dans des conditions atomiques et dans des conditions de guerre d'engins, il y a aussi une certitude d'actions locales, et nous en avons actuellement la preuve, ne serait-ce qu'en Algérie ; nous avons la certitude qu'il existe et qu'il peut exister des actions locales qui ne sont pas soumises à ce régime des armes ultra-modernes, que, par conséquent, les armes classiques peuvent et doivent être conservées en ce qui concerne au moins les relations de défense de l'outre-mer, et que le choix prévu — dont on parlait tout à l'heure — qui avait été déclaré comme inexistant par le ministre de l'époque, entre une armée munie de matériel classique et une armée munie de matériel nucléaire, ce choix — s'il est exact, comme je le crois, sur le plan des grands conflits internationaux et mondiaux — est inexact en ce qui concerne la défense de l'Union française.

C'est sous cet angle que je tenais à attirer votre attention sur le budget qui nous est aujourd'hui soumis. C'est pourquoi que je suis inquiet de ce budget et c'est pour cela que je demanderai à M. le ministre de nous donner toutes garanties, toutes satisfactions et assurances à ce sujet, sans quoi je craindrais d'être obligé de voter contre le budget qui nous est soumis à la section « marine ». (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine).

M. Alain Poher, *secrétaire d'Etat à la marine.* Monsieur le président, mesdames, messieurs, ce n'est pas sans émotion que je prends la parole pour la première fois devant vous, qui êtes les représentants qualifiés de l'Union française, et vous ne m'en voudrez sans doute pas de consacrer mes premiers mots à rendre hommage aux présidents des commissions, aux rapporteurs et aux différents orateurs qui sont intervenus hier et ce matin, pour les remercier du soin qu'ils ont apporté, non seulement à l'examen du budget de 1958, mais encore à l'étude des problèmes de fond que ce budget recouvre.

En effet, derrière des crédits budgétaires se profile toujours une politique et, si la diminution des crédits a pu vous inquiéter j'ai cru comprendre que vous l'étiez bien davantage encore par le changement de politique que ces réductions pouvaient paraître refléter.

Mesdames, messieurs, vous avez été tous fort pessimistes. Je ne vous en blâme pas et je vous avoue franchement que je ne ressens guère d'enthousiasme à venir défendre devant vous le budget 1958 de la marine nationale. Pourtant, je dois vous faire remarquer qu'il s'agit d'un budget d'attente, tout autant que d'un budget de pauvreté.

Budget d'attente ? Je ne reviendrai pas sur ce que vous a dit hier M. le ministre de la défense nationale de l'opportunité, des difficultés, mais aussi de l'urgence d'une réforme profonde de la défense nationale. Les indications qu'il a données vous prouvent que le Gouvernement n'a pas perdu de vue la nécessité de cette réforme. Vous connaissez également les difficultés financières graves qui atteignent aujourd'hui notre pays ; d'ailleurs comme, d'une façon générale, la France doit malheureusement faire face, en permanence, à des charges très lourdes, elle se trouve fréquemment dans une situation financière difficile.

Mais, pour 1958, il a fallu prendre des mesures particulièrement rigoureuses, je le dis d'autant plus librement que le budget qui vous est présentement soumis a été mis au point avant la venue au pouvoir de ce Gouvernement. C'est dans ces conditions que nous avons dû chercher à sauvegarder l'essentiel et que, pour ma part, avec l'aide de M. le ministre de la défense nationale, auquel je tiens à rendre un hommage tout particulier, je me suis efforcé de préserver l'efficacité de la flotte et de l'aéronautique navale dont le sort m'avait été confié.

Mesdames, messieurs, si vous le voulez bien, j'examinerai avec vous, dans le détail, les différents points du budget qui ont fait l'objet de critiques, pour vous dire ensuite les inquiétudes que j'éprouve et les espoirs que je conserve.

Sur le plan des effectifs militaires, j'ai réussi à faire remettre en cause — M. de Gouyon vous l'a dit tout à l'heure — la décision qui avait suspendu, dès le 1er novembre 1957 et pour toute l'année 1958, tout recrutement dans la marine. J'ai obtenu que ce recrutement soit repris, dès le 1er mars prochain, sur la base de huit cents hommes tous les deux mois, de sorte que la réduction des effectifs n'atteindra pas 8.000 hommes, mais 4.000 seulement. Contrairement à ce qu'on a pu dire, j'ai moins protesté contre le principe d'une réduction que contre l'arrêt de tout recrutement. Les trois orateurs qui ont pris ce matin la parole ont déclaré que l'interruption des constructions ou celle du recrutement pouvaient avoir des conséquences indirectes infiniment plus graves que leurs effets immédiats. Je partage entièrement cet avis et c'est pourquoi je suis particulièrement heureux que le Gouvernement m'ait suivi sur ce point.

Vous avez été les premiers à signaler certaines de ces conséquences. C'est ainsi que vous avez protesté — et je rends hommage à M. Raphaël-Leygues, à ceux qui l'ont aidé ce jour-là et à la commission de la défense — contre le projet de désarmement des frégates *Aventure* et *Ailette*. Si, pour l'*Ailette*, j'ai dû consentir à son désarmement en admettant que les bâtiments légers de la 1re région pourraient assurer en mer du Nord les missions qui lui étaient confiées, l'*Aventure* restera en service, et maintiendra à Terre-Neuve comme à Saint-Pierre et Miquelon une certaine présence française, qui va d'ailleurs au delà des services particuliers que ce bateau peut rendre aux pêcheurs et à la population de ces régions.

Ce succès, mesdames et messieurs, je vous le dois un peu, car c'est à la suite de votre intervention, et de la proposition que vous avez votée, que j'ai réussi à obtenir, cette année, le maintien de ce bateau. Dans cette affaire, comme dans quelques autres, l'Assemblée de l'Union française, qui a une vocation particulière pour se préoccuper de tous ces problèmes, a rendu service au secrétaire d'Etat à la marine, et donc à la marine elle-même.

Au sein de vos commissions se sont manifestées des inquiétudes en ce qui concerne l'entretien de la flotte. Et tout à l'heure M. de Gouyon exprimait la crainte que les mesures d'économie qui ont été appliquées portent une atteinte sérieuse aux bâtiments en service. Là, je ne vous suivrai pas car nous avons réussi à augmenter de deux milliards les crédits initialement prévus. Les chaînes de carénage sont en bonne voie et je n'ai pas le sentiment que les 13 milliards qui figurent à ce titre au budget de 1958 soient insuffisants. Mais, ce dont on n'a peut-être pas assez pris conscience, rue de Rivoli — je le dis pour l'avenir, car il faut être prévoyant — c'est que du fait même de la mise en service d'unités nouvelles, des crédits

d'entretien plus importants seront nécessaires au cours des prochaines années. Je suis donc obligé, dès maintenant, de faire des réserves en ce qui concerne l'avenir.

Mais mes réserves seront beaucoup plus grandes encore s'agissant des constructions neuves de la flotte. Je dois ici vous dire l'inquiétude que j'éprouve moi-même devant la suppression de la tranche navale de 1958, suppression d'autant plus étonnante que la mise en chantier, cette année, d'un certain tonnage, avait déjà fait l'objet d'une décision du Parlement.

Certes, je respecte la solidarité gouvernementale et il ne faut pas interpréter mes paroles comme une critique quelconque à l'endroit d'un gouvernement, d'ailleurs défunt, je veux dire de celui qui a supprimé la tranche navale.

Permettez-moi de vous montrer comment j'interprète cette décision. La construction d'une flotte exige non seulement des études, mais une certaine réflexion, d'autant plus nécessaire à l'heure actuelle qu'il serait fâcheux d'avoir, dans cinq ou dix ans, des centaines de milliers de tonnes de bateaux neufs, mais déjà démodés. Il n'est donc pas catastrophique qu'étant donné les circonstances, si remarquablement soulignées tout à l'heure par M. de Gouyon, nous ayons cette année à réfléchir et à terminer ce qui est en train, sans entreprendre les 20.000 ou 30.000 tonnes dont nous espérions la mise en chantier. Mais ce n'est pas là le véritable problème. Le problème est celui d'un état d'esprit et, ce qui m'inquiète, c'est que certains admettent que la suspension du programme naval puisse interdire de remplir un certain nombre de missions et considèrent que la France devra faire confiance aux autres pour assurer celles-ci. Sur ce point, je souhaite qu'il n'y ait pas la moindre équivoque, et je tiens à affirmer, en tant que secrétaire d'Etat à la marine — et je pense que M. le ministre de la défense nationale partage mon avis — que la suppression de la tranche navale 1958 ne remet pas en cause le programme naval français. Je ne saurais cautionner une politique qui ne l'affirmerait pas avec netteté.

En ce qui concerne les unités nouvelles actuellement en chantier, je vous demande de considérer que les ralentissements qui interviennent ne sont pas toujours dus à des causes financières, car il faut également tenir compte de l'incidence des techniques nouvelles. Je peux cependant vous assurer que les premiers des escorteurs d'Union française, auxquels vous portez un intérêt particulier, sortiront à la date prévue. Pour les deux premiers d'entre eux, j'en prends l'engagement formel.

Le sous-marin atomique, quant à lui, pose un problème particulier, dont je me préoccupe. C'est pour cette raison que je n'ai pu accepter d'être mardi prochain à votre disposition, devant être ce jour-là à Cherbourg.

A l'heure présente, les études avancent et, comme les nouvelles internationales que vous avez lues dans la presse vous l'ont donné à penser, il me faut envisager diverses hypothèses. Certes, la France aura un sous-marin atomique; les travaux des experts, des techniciens, sont déjà très avancés. Mais des options sont nécessaires, et des polémiques se sont ouvertes.

C'est pourquoi je tiens à vous dire ici que le fait d'avoir commencé les travaux d'après les plans d'un sous-marin à uranium naturel ne signifie nullement que notre sous-marin sera démodé si, demain, nous avons la chance de recevoir, d'une manière ou d'une autre, de l'uranium enrichi. Je puis vous affirmer, à cet égard, que les choix nécessaires seront faits à temps.

J'en arrive, mesdames, messieurs, à un sujet également difficile qui est celui de l'aéronautique navale. En effet, si la construction en série des *Etendard IV* fait dès maintenant l'objet d'une étude, si nous avons une présérie actuellement en cours de fabrication, il me reste à obtenir du ministère des finances les autorisations de programme nécessaires au lancement de la série et qui nous ont été retirées. Vous comprendrez qu'après avoir, en tant que secrétaire d'Etat à la marine, été mettre à flot, à Brest, dans des circonstances d'ailleurs sympathiques, ce magnifique porte-avions moderne qu'est le *Clemenceau*, je ne puisse admettre de ne pas avoir la certitude d'obtenir les avions nécessaires à l'armement de cette unité. Aussi ai-je entrepris des négociations, que je crois en bonne voie, et qui me permettent d'espérer que ces avions nous seront accordés.

Pour les travaux maritimes, vous savez que divers travaux d'infrastructure sont en cours et que là, si des réductions ont pu être sensibles, elles ne sont tout de même pas dramatiques.

Vous avez vu, mesdames, messieurs, que le défenseur s'était aussi parfois fait procureur. Manifestement je partage vos inquiétudes, à cette différence près entre vous et moi que, lorsque j'ai pris la responsabilité de défendre ce budget devant le Parlement, j'ai estimé que la marine pouvait l'accepter pour 1958, à la condition formelle, toutefois, que ce soit là un budget de réflexion et d'attente et non pas le premier budget de démission qu'un secrétaire d'Etat à la marine n'aurait signé que par facilité ou par souci de rester au pouvoir.

Je n'ai donc consenti à ce budget que dans l'espoir de pouvoir élaborer une politique de modernisation de la marine que traduirait un budget 1959 foncièrement différent de celui-ci.

Je tiens également à vous rassurer: autant je souhaite que ce budget soit voté par l'Assemblée nationale, autant je tiens à affirmer ici, pour la première fois, mais ce ne sera peut-être pas la dernière, que si j'ai accepté la responsabilité de la marine nationale, ce n'est pas pour en être le liquidateur. Ceux qui pourraient penser que les réductions de crédit consenties en 1958 sont l'indice d'un état d'esprit différent se trompent; si j'ai parfaitement conscience de la gravité de la crise financière et de la discipline qu'elle impose au Gouvernement, je pense aussi qu'un ministre de la défense nationale et un secrétaire d'Etat à la marine ne sauraient se résoudre à considérer que la France puisse s'en remettre à d'autres du soin de sa défense.

C'est en tenant compte de cette préoccupation, qui est la mienne, que je vous demande d'admettre que le budget de 1958 — qui n'est certes pas brillant — n'est pas un budget de démission, mais un budget de rigueur. (*Appaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Guiter.

M. Jean Guiter. Mes chers collègues, mon intervention sera extrêmement brève. Je voudrais revenir, tout de même, à cette question capitale de la tranche navale, pour qu'il n'y ait pas de malentendu entre le Gouvernement et nous-mêmes.

L'année dernière, à cette même place, M. Anxionnaz, alors secrétaire d'Etat à la marine, questionné par nos soins sur le maintien de la tranche navale 1957, nous avait assuré qu'il se trouvait, pour des raisons financières toujours dans l'obligation de réduire cette tranche navale, primitivement de 30.000 tonnes, à 22.000 tonnes, mais qu'il prenait l'engagement formel de rattraper ce retard lors de la tranche 1958 qui, en conséquence, serait portée de 30.000 tonnes — chiffre normal — à 38.000 tonnes, de manière à rétablir la situation.

Or, cette année, non seulement on ne rattrape pas le retard, mais on supprime totalement, à notre stupéfaction, la tranche navale. M. le secrétaire d'Etat vient de nous dire, il y a un instant, que, néanmoins, le programme naval serait maintenu. J'en accepte l'augure. Mais c'est tout de même une curieuse manière de réaliser un programme que de le réduire, selon les termes mêmes de M. Anxionnaz l'an dernier, du « minimum incompressible » de 30.000 tonnes à 22.000 tonnes en 1957 et à 0 tonne pour la tranche 1958. Je suis peut-être un esprit simple, mes chers collègues, mais cette manière de réaliser un programme me paraît au moins étrange; et je ne vois pas dans ces conditions, comment, dans un délai rapproché, le programme naval pourrait, malgré cela, être finalement réalisé. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le secrétaire d'Etat à la marine. Je ne voudrais pas ne pas répondre à M. Guiter. La question qu'il me pose est effectivement difficile, car il y a plus qu'un engagement de M. Anxionnaz: il y a une loi-programme.

M. Jean Guiter. Je le sais, monsieur le ministre ! Je n'ai voulu parler que des engagements ministériels, car nous sommes malheureusement habitués à ce que les lois ne soient pas toutes respectées. (*Mouvements divers.*)

M. le secrétaire d'Etat à la marine. Je ne saurais vous suivre sur ce terrain, M. Guiter. A l'Assemblée nationale, on me posera certainement la question suivante: « Pourquoi nous faire voter, en cours d'année, une loi-programme, dans laquelle on affirme que 60 milliards seront affectés à des constructions neuves, si ensuite, par des mesures de restrictions budgétaires, on supprime totalement ce programme ? Cette opération, monsieur Guiter, s'est faite en deux fois. Il y a d'abord eu la suppression des escorteurs et des petits bâtiments, puis celle du porte-avions.

Vous avez certainement raison, messieurs, lorsque vous déclarez que M. Anxionnaz a tenu certaines paroles et que la loi a été votée; mais je tiens à vous rappeler qu'il y a aussi des difficultés financières graves et qu'il ne serait pas normal que le secrétaire d'Etat à la marine ne cherchât pas, en quelque sorte, à en prendre sa part. Je le dis d'autant plus librement que le Gouvernement actuel n'est pas en cause sur ce point.

M. Alfred Bour. Me permettez-vous, monsieur le ministre, de vous interrompre ?

M. le secrétaire d'Etat à la marine. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Bour, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Alfred Bour. Je me permets de faire observer que l'on n'a pas diminué d'un milliard les 153 milliards prévus pour les constructions scolaires et je me demande ce que deviendraient nos écoles et notre enseignement si, faute d'assurer la sécurité du pays, il pouvait être de quelque façon que ce soit, porté atteinte à son indépendance.

M. le secrétaire d'Etat à la marine. Mon cher collègue, je n'aborderai pas ce sujet ici, me réservant d'en parler à l'Assemblée nationale.

Il faut tout de même rappeler que l'impasse budgétaire était de l'ordre de 1.000 milliards, et que des nécessités diverses — sur lesquelles je n'ai pas besoin d'insister — nous obligent à réduire à 600 milliards, ce qui est déjà beaucoup. Des sacrifices ont donc été demandés dans tous les secteurs. Le sacrifice demandé à la marine est certes excessif, monsieur Guiter, car il n'est pas normal qu'on ait supprimé la tranche navale entière. Il est vrai qu'on nous promet maintenant une nouvelle loi-programme. Mais pourquoi discuter une deuxième loi-programme, quand la première n'est pas respectée ? L'engagement que je prends aujourd'hui devant vous est donc de demander à M. le ministre des finances, en accord avec M. le ministre de la défense nationale, et cela avant le vote définitif du budget, d'affirmer clairement, pour éviter toute équivoque, que la suppression de la tranche navale ne constitue qu'un report, en quelque sorte une pause. Ainsi envisagé, ce délai, par suite de retards dus souvent à des nécessités techniques, n'est pas catastrophique. S'il s'agissait d'une conception autre pouvant porter atteinte à l'avenir de la marine nationale, je tiens, messieurs, à dire devant vous que je ne serais plus secrétaire d'Etat à la marine. (*Très bien! très bien! et applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Guiter.

M. Jean Guiter. Je tiens à remercier M. le secrétaire d'Etat à la marine de ses déclarations. L'Assemblée tout entière, en tout cas la grande majorité de la commission de la défense, était précisément désireuse d'obtenir du secrétaire d'Etat à la marine et du ministre de la défense nationale l'engagement d'un effort nouveau pour revenir sur cette suppression totale de la tranche navale, qui nous a tellement émus. Je souhaite de tout cœur qu'ils réussissent dans la mission difficile qui leur est impartie auprès du ministre des finances et soyez certain, monsieur le ministre, que, dans cette Assemblée, nous serons presque unanimes à vous y aider. (*Applaudissements au centre, à gauche et à droite.*)

M. le secrétaire d'Etat à la marine. Je vous en remercie.

M. le président. Quelqu'un demande-t-il encore la parole dans la discussion générale ?...

M. le président et rapporteur de la commission saisie pour avis. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. de Gouyon.

M. le président et rapporteur de la commission saisie pour avis. Mesdames, messieurs, étant donné l'heure je serai très bref et je m'excuse d'abuser de cette tribune.

J'aurais souhaité que M. le ministre de la défense nationale fût présent au moment de la conclusion de ce débat des budgets militaires. Hier, dans son discours excellent et d'une grande subtilité, il nous a dit: « Il est important de donner à l'Assemblée les apaisements auxquels elle a droit et que nous sommes en devoir de lui apporter: cette diminution de crédits n'affecte pas pratiquement la défense de l'Union française ». Alors messieurs, j'aurais voulu dire à M. le ministre de la défense nationale, très gentiment car je sais toute sa bonne volonté, que je ne suis pas d'accord avec lui. Nous comprenons très bien, monsieur le ministre, que vous êtes enfermé sous un plafond financier beaucoup trop bas; nous savons très bien qu'il faut, pour reprendre l'expression consacrée, faire une « impasse financière ». Mais nous trouvons particulièrement regrettable, à l'intérieur même des limites qui vous sont imposées, la répartition des crédits. Nous trouvons mauvais que, compte tenu de ce plafond budgétaire, il n'y ait pas pour la section « Air » de crédits pour les avions d'outre-mer, et que pour la marine ne soit pas maintenu, au moins, le principe d'une tranche navale, je dis bien « le principe ».

Monsieur le ministre, on vient de vous rappeler éloquemment que l'année dernière nous avons reçu des promesses solennelles qui n'ont pas été tenues, et cela nous rend très sceptiques pour l'avenir. Nous savons toute votre bonne volonté, nous savons qu'avec M. le ministre de la défense nationale, vous ferez le nécessaire pour obtenir quelque chose. Mais permettez-moi, en pesant bien nos responsabilités, de maintenir notre point de vue. On nous demande ici, à l'Assemblée de l'Union française, qui n'est pas une assemblée parlementaire, notre avis sur un certain nombre de budgets. Nous disons « oui » pour la France d'outre-mer — où nos critiques sont vraiment minimes — nous disons « non » pour l'air, en raison de l'absence de l'avion d'outre-mer, et nous disons « non » pour la marine, parce que la tranche navale n'est pas prévue, même dans son principe.

Peut-être, monsieur le ministre, et je le souhaite, pourrez-vous, par le biais d'un expédient, essayer de raccrocher quelques centaines de millions en autorisations de programme, pour maintenir le principe de certains crédits, et je répète, après mon collègue et ami M. Guiter, que nous serons tous derrière vous pour vous aider. Mais, dans l'état présent des documents qui nous sont soumis, après avoir bien pesé nos responsabilités, nous vous disons « oui » pour la France

d'outre-mer, « non » pour l'air et « non » pour la marine. (*Applaudissements sur divers bancs à droite, au centre et à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

L'Assemblée voudra sans doute renvoyer à sa prochaine séance la suite du débat sur le projet de loi de finances pour 1958 (2e partie). (*Assentiment.*)

— 3 —

COMMUNICATION DE MME LA PRESIDENTE DU TROISIEME BUREAU

M. le président. J'ai reçu de Mme la présidente du troisième bureau une lettre m'informant que ce bureau demande l'inscription de la vérification des pouvoirs des conseillers de l'Union française désignés par le Royaume du Laos, à l'ordre du jour de la prochaine séance publique.

Conformément au deuxième alinéa de l'article 6 du règlement, l'Assemblée doit statuer à sa plus prochaine séance.

— 4 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'Assemblée a précédemment décidé de tenir, la semaine prochaine, deux séances publiques:

Mardi 21 janvier à quinze heures;

Jeudi 23 janvier à quinze heures trente.

Voici quel serait l'ordre du jour de ces deux séances:

Mardi 21 janvier 1958, à quinze heures, séance publique:

1° Vérification des pouvoirs (troisième bureau). Désignation de cinq conseillers de l'Union française par le Royaume du Laos. (Mme Eboué-Tell, rapporteur.)

2° Scrutin pour l'élection de deux conseillers à la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (U.N.E.S.C.O.) (dans la salle voisine de la salle des séances);

3° Suite de la discussion de la demande d'avis sur le projet de loi de finances pour 1958 (2e partie). Crédits du ministère du Sahara. (Nos 90 et 98, session 1957-1958, M. Reverbori, rapporteur de la commission des affaires financières. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications, M. Saidou Djermakoye, rapporteur.)

Jeudi 23 janvier 1958, à quinze heures trente, séance publique:

Suite de la discussion de la demande d'avis sur le projet de loi de finances pour 1958 (2e partie). Crédits du ministère des affaires économiques (F. I. D. O. M.). Crédits du ministère des affaires étrangères (Etats associés) (nos 90, 107 et 108, MM. Bernier et Robert Schmitt, rapporteurs de la commission des affaires financières. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications, MM. Isautier et Alfred Jacobson, rapporteurs).

Il n'y a pas d'opposition ?

M. Antonini, *président de la commission des affaires financières.* Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Antonini.

M. le président de la commission. Monsieur le président, je voudrais demander à l'Assemblée de modifier l'ordre du jour de ses prochaines séances. Nous avions prévu, en effet, de discuter mardi prochain le budget du Sahara en présence de M. Max Lejeune. Or, au moment où M. Max Lejeune avait accepté cet engagement, il n'avait pas encore décidé définitivement de réunir pour la première fois la haute commission de l'O. C. R. S. Dans ces conditions il lui sera vraiment impossible de se trouver ici mardi 21 janvier puisque le même jour il inaugurera les séances de cette haute commission qui se prolongeront, pense-t-il, toute la semaine.

Je propose donc à l'Assemblée de bien vouloir porter à l'ordre du jour de la séance de mardi prochain l'examen des crédits du ministère des affaires économiques (F. I. D. O. M.), c'est-à-dire les crédits concernant les départements d'outre-mer, ainsi que l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères (Etats associés), et de reporter au mardi 28 janvier l'examen des crédits du ministère du Sahara.

D'autre part, vous avez dû recevoir, tout au moins un certain nombre d'entre vous, un nouveau et dernier « bleu » qui contient un certain nombre d'articles de la loi de finances totale, articles que la commission des affaires financières et d'autres peut-être seront appelés à examiner. De sorte qu'après la séance du mardi 28, l'Assemblée aura à examiner de nouveaux aspects de la loi de finances. A la clôture de toutes ces discussions, interviendra évidemment le vote définitif sur la loi de finances, précédé de l'examen et du vote sur chacun des articles et, pour certains, d'un vote par division, tel qu'il a été demandé et comme il est de droit.

Telles sont les propositions que je fais à l'Assemblée, monsieur le président.

M. le président. Je vais consulter l'Assemblée sur les propositions de M. le président de la commission.

M. de Gouyon, *président de la commission de la défense de l'Union française, saisie pour avis.* Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. de Gouyon.

M. le président de la commission saisie pour avis. Je voulais précisément demander à l'Assemblée et, particulièrement à mon ami M. le président de la commission des affaires financières, comment va se conclure le débat. Nous sommes, en effet, en présence de deux rapports, l'un de notre ami M. Cazelles, concernant les crédits civils, l'autre de M. Cornet sur les crédits militaires. Voterons-nous sur ces deux rapports, globalement ou séparément ?

M. Georges Oudard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Oudard.

M. Georges Oudard. Sur cette question du vote final, nous avons eu, me semble-t-il, tout à l'heure un engagement précis de M. le président de la commission des affaires financières, qui fait suite — et je m'excuse de me mettre en cause — à la question que j'ai posée dès l'ouverture de notre débat budgétaire.

Il doit être entendu, je le répète, puisque l'on ne peut pas voter sur la loi de finances, que l'on votera sur les différents articles, et j'ai prévenu M. le président de la commission des affaires financières que je demanderai le vote par division.

Si vous voulez, monsieur le président de la commission de la défense, que je précise ma pensée, l'Assemblée se trouvera libre de voter comme elle l'entend sur les crédits civils, elle se trouvera libre de voter comme elle le voudra sur les crédits militaires et libre, également, sur les autres crédits.

Voilà, je pense, ce qu'a voulu dire M. le président de la commission des affaires financières, qui me paraît d'accord avec moi sur cette procédure.

M. le président. Je vais consulter l'Assemblée sur la proposition faite par M. le président de la commission.

M. Georges Oudard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Oudard.

M. Georges Oudard. Je m'excuse de reprendre la parole. Si j'ai bien compris M. le président de la commission des affaires financières, M. le ministre du Sahara n'étant pas libre toute la semaine prochaine, la discussion du budget concernant le Sahara se trouve reportée à la semaine suivante.

M. le président de la commission. Au mardi 28.

M. Georges Oudard. Vous supprimez donc la séance du jeudi 23

M. le président de la commission. J'aurais préféré que cela ne fût pas décidé aujourd'hui.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la proposition de M. Antonini.

(*L'Assemblée, consultée, adopte cette proposition.*)

M. Alfred Bour. Nous aimerions tout de même savoir s'il y aura séance jeudi 23 janvier.

Les décisions que nous prenons en séance publique sont officielles...

M. le président de la commission. J'ai bien proposé à l'Assemblée de tenir une séance mardi 21, avec un ordre du jour déterminé, et une séance le mardi suivant, avec un ordre du jour bien déterminé également. Je croyais, monsieur le président Bour, que mes propositions étaient parfaitement claires...

M. Alfred Bour. Nous tenons, aujourd'hui, la dernière séance de la semaine, et nous devons tout de même prévoir si nous aurons séance jeudi 23 janvier.

M. le président de la commission. Nous pouvons parfaitement en décider mardi prochain.

M. Jean Guiter. On pourrait peut-être réunir exceptionnellement une conférence des présidents mardi pour décider s'il y a lieu de tenir une séance le jeudi 23, qui, désormais, à la suite de la proposition de M. Antonini, adoptée par l'Assemblée, n'a plus d'ordre du jour prévu, sauf prolongation bien improbable du débat de mardi 21.

M. Alfred Bour. Nous ne fixons donc, aujourd'hui, que l'ordre du jour de mardi prochain.

M. le président. Telles sont les intentions du président de la commission des affaires financières.

M. le président de la commission saisie pour avis. Je vous remercie, monsieur Antonini, de vos précisions, mais je voudrais tout de même poser une question: en reportant ainsi le ou les votes à quinzaine, serons-nous encore dans les délais fixés par l'Assemblée nationale ? Il est important, en effet, sous peine d'arriver comme les carabiniers, que notre avis soit donné avant que les commissions de l'Assemblée nationale ne discutent des différents crédits qui nous ont été soumis.

M. Georges Riond. En matière de défense nationale, il n'est pas, en effet, indiqué d'arriver comme les carabiniers ! (*Sourires.*)

M. le président de la commission saisie pour avis. Je ne sais pas quand l'Assemblée nationale compte reprendre ce débat.

M. le président. L'Assemblée nationale ne nous a pas fixé de délai.

M. le président de la commission saisie pour avis. Il serait bon en effet, comme l'a proposé M. Guiter, qu'une conférence des présidents se réunît mardi pour fixer la suite de nos débats en sachant dans quel délai notre avis doit être donné.

M. Georges Oudard. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Oudard.

M. Georges Oudard. Je m'excuse de reprendre la parole pour la troisième fois mais l'observation de M. de Gouyon me paraît tout à fait pertinente. Vous reportez notre débat pour des raisons tout à fait logiques et valables — le ministre étant pris par d'autres occupations qu'il a d'ailleurs indiquées — tout cela est très bien. Mais je propose que mardi prochain on procède au vote sur les matières déjà examinées, c'est-à-dire sur les crédits de la défense nationale.

Je demande donc que l'on vote dès mardi sur ces crédits afin de ne pas arriver comme les fameux carabiniers que l'on évoque toujours.

M. le président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Antonini.

M. le président de la commission. Je veux bien que l'on vote mardi sur les crédits militaires, mais je me permets de faire remarquer à l'Assemblée que la loi de finances est une, et que nous sommes consultés sur l'ensemble des crédits...

M. Jean Guiter. Il y a pourtant deux rapports différents.

M. le président de la commission. Il n'y a pas que les crédits militaires. Ce n'est pas moi qui minimiserai l'intérêt que nous devons porter à la défense nationale, mais il y a aussi les crédits civils, il y a les crédits militaires de la France d'outre-mer, il y a les crédits pour le Sahara, les crédits pour les départements d'outre-mer auxquels nous devons nous intéresser autant qu'à tous autres.

La loi de finances, je le répète, est une; la demande d'avis porte sur le projet de la loi de finances; je ne vois pas comment nous pourrions donner, en un premier temps, un avis sur une partie seulement de la loi de finances. D'autant plus — et je m'excuse d'avoir à le répéter — que si nous devions nous en tenir à la lettre de la demande d'avis et à la lettre même du budget que nous examinons — peut-être aurions-nous dû attendre que le deuxième « bleu » fût en notre possession pour entamer une discussion publique. Nous ne l'avons fait que pour gagner du temps...

M. Jean Guiter. C'eût été plus logique!

M. le président de la commission ...et pour permettre à l'Assemblée de développer une large discussion, ce qui ne nous avait pas été possible les années précédentes où, pris par le temps, nos débats budgétaires étaient très rapides étant donné que l'Assemblée nationale devait se prononcer avant le 31 décembre... Nous avons eu cette année le bonheur — et le malheur peut-être puisque, en fait, l'ensemble des crédits est déjà voté — que l'Assemblée nationale ne se soit pas encore prononcée sur la deuxième partie de la loi de finances, nous laissant ainsi un plus large délai pour l'examiner.

C'est pourquoi je vous ai demandé de discuter mardi prochain des crédits des départements d'outre-mer et des Etats associés, et de réserver le vote final qui sera certainement émis en temps utile, avant que l'Assemblée nationale ne se prononce. Nous avons toujours veillé à ne pas arriver trop tard, et nous y veillerons encore, vous pouvez en être certains.

M. Christian de La Malène. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de La Malène.

M. Christian de La Malène. Je voudrais poser une question: nous sommes en présence de deux avis de la commission des affaires financières: l'un présenté par M. Cornet sur l'ensemble des crédits militaires et l'autre présentée par M. Cazelles sur l'ensemble des crédits civils.

Je rejoins la proposition de M. le président de la commission des affaires financières: l'avis émis par l'Assemblée de l'Union française doit être unique, mais il sera précédé — il semble que ce soit d'ailleurs le désir de tous — d'une série de votes.

Ensuite interviendra un vote d'ensemble. Je ne vois pas pourquoi cette série de votes ne pourrait pas être décomposée dans le temps; nous pourrions ainsi émettre un vote mardi sur les crédits militaires, quitte, bien entendu, lorsque l'ensemble de la discussion budgétaire sera terminé, à émettre un vote d'ensemble sur un avis unique.

M. le président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Antonini.

M. le président de la commission. Les propositions de M. de La Malène et de M. le président de Gouyon me paraissent logiques. Je me permets cependant de vous rappeler que nous avons maintenant à étudier un deuxième « bleu » qui comprend un certain nombre d'articles. J'avoue que je n'ai pas encore eu le temps matériel de l'examiner à fond. Mais, autant que j'ai pu le constater, deux de ces articles concernent l'ensemble des crédits aussi bien civils que militaires. Nous pourrions admettre la division demandée par nos collègues, elle est de droit et n'y vois aucun inconvénient, cependant, émettre un vote mardi me paraît illogique puisque nous ne pouvons émettre qu'un seul avis concernant un ensemble de crédits — Je rappelle que nous avons pourtant fait diligence, nous avons examiné ces « bleus » avant le départ en vacances et je tiens à rendre hommage, une nouvelle fois, aux rapporteurs qui, ont dû attendre la seconde annexe, pendant l'inter-session, pour baser leurs rapports sur des chiffres concrets correspondant à une réalité.

Je vous demande, pour ces raisons, de n'envisager qu'un vote final sur lequel chacun aura le droit de s'expliquer. Je comprends vos soucis et les partage.

Il est même possible qu'à ce moment, individuellement les membres de la commission des affaires financières soient amenés à revoir leurs positions.

Peut-être arriverons-nous à ce moment à nous mettre d'accord et à nous prononcer d'une façon plus efficace à l'égard de l'Assemblée nationale.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition à la proposition que vient de faire M. le président de la commission ?...

Il en est ainsi décidé.

En conséquence, et compte tenu de la décision que vient de prendre l'Assemblée, voici quel serait l'ordre du jour de la prochaine séance publique:

Mardi 21 janvier 1958, à quinze heures trente, séance publique:

1° Vérification des pouvoirs (troisième bureau). Désignation de cinq conseillers de l'Union française par le Royaume du Laos. (Mme Eboué-Tell, rapporteur.)

2° Scrutin pour l'élection de deux conseillers à la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture (U. N. E. S. C. O.) (dans la salle voisine de la salle des séances);

3° Suite de la discussion de la demande d'avis sur le projet de loi de finances pour 1958 (2e partie). Crédits du ministère des affaires économiques (F. I. D. O. M.). Crédits du ministère des affaires étrangères (Etats associés). (Nos 90, 107 et 108, MM. Bernier et Robert Schmitt, rapporteurs de la commission des affaires financières. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications, MM. Isautier et Alfred Jacobson, rapporteurs).

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée de l'Union française,
MADELEINE PESTEL.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.